



Rassemblement national unitaire du 7 janvier 2011

1500 cheminots rassemblés à Paris pour défendre les retraites!

Ce vendredi 7 janvier 2011, un Conseil d'Administration extraordinaire de la CPRP SNCF était convoqué dans l'objectif de soumettre au vote des administrateurs des décrets modifiant le régime spécial de retraite des cheminots. Contrairement aux engagements pris par le gouvernement d'ouvrir un espace de négociation sur cette question, c'est dans la précipitation, pendant les fêtes de fin d'année, dans le dos des Cheminots et des organisations syndicales représentatives que ce décret a été écrit et validé par le Ministre du Travail.

1500 cheminots venus de toute la France ont exprimé leur indignation face à des procédures gouvernementales approuvées par la Direction de la SNCF qui bafouent une fois encore les principes républicains de la démocratie sociale. Dans le cadre de ce rassemblement, des délégations des 4 organisations syndicales représentatives à la SNCF ont été reçues par les représentants du gouvernement au CA de la CPRP SNCF et par le représentant de la Direction de la SNCF.

Sur la forme, rien n'imposait au gouvernement de produire ce décret dans des délais aussi courts. Rappelons que la loi ne s'appliquera que le 1^{er} juillet 2011 et qu'elle ne concernera les régimes spéciaux qu'à partir du 1^{er} janvier 2017. De plus, le Gouvernement et la Direction de la SNCF avaient annoncé cet automne que des négociations seraient ouvertes dans le courant du premier semestre sur l'écriture de ces décrets.

La CGT tient à faire savoir aux cheminots que le Gouvernement n'a pas respecté ses engagements et que la Direction de la SNCF avalise cette démarche.

Sur le fond, la loi du 9 novembre 2010 prévoit pour les régimes spéciaux les allongements de 2 ans de l'âge légal d'ouverture des droits, de l'âge pour garantir la retraite à taux plein, de la durée de cotisation et celui concernant l'annulation de la décote. Ces mesures, que nous avons combattues, sont iniques et injustes. Mais le Gouvernement s'est permis dans le décret de rajouter des mesures qui vont au delà de la loi :

- Le passage de 25 à 27 ans pour faire valoir l'ouverture des droits à la retraite à l'âge légal ;
- L'abrogation des mesures parentales pour les familles de plus de trois enfants ou ayant élevé un ou des enfants handicapés ;
- L'augmentation progressive du taux de cotisation de 7.85% à 10.55% en 10 ans ;
- Le passage de 25 ans d'activité à 41.5 ans de cotisations pour obtenir la garantie de versement du minimum de pension. **Après le recul des bornes d'âge, cette disposition est une des plus fortes attaques puisqu'elle ferait plonger des milliers de retraités en dessous du seuil de pauvreté.**

La CGT a dénoncé ces inscriptions qui vont bien au-delà d'une application stricto sensu du texte de Loi. Le représentant du Gouvernement donne comme simple explication que ces mesures supplémentaires sont dans l'esprit de la loi même s'il convient que la loi ne les impose pas.

Concernant les dispositions qui auraient dû faire partie des négociations tripartites. La délégation CGT a avancé la nécessité de faire inscrire dans un décret l'ensemble des métiers dont la pénibilité a été reconnue par la Direction de la SNCF, mais aussi d'ouvrir en urgence des négociations sur les ex-apprentis et ex-élèves, les droits parentaux, le relèvement du minimum de pension pour les pensions de réversion, ainsi que la reconnaissance de la pénibilité pour de nombreux métiers aujourd'hui exclus de ce droit ainsi que les droits des pacsés et des poly pensionnés. La délégation CGT a rappelé que pour les ex apprentis et ex élèves comme pour les pensions de réversion des engagements avaient été pris par le gouvernement et par la Direction de la SNCF et qu'à ce jour ils n'étaient pas respectés.

Le représentant du Gouvernement s'est contenté de dire qu'il ferait suivre notre exigence pour que les engagements soient respectés.

En dernière minute, la Fédération CGT informe les cheminots que dans le cadre du CA extraordinaire du 7 janvier 2011 les Administrateurs CGT ont voté CONTRE ce décret.

La Direction de la SNCF, qui a toujours refusé de négocier lors du conflit social de l'automne argumentant son positionnement sur un principe de neutralité vis-à-vis d'une loi portant réforme des retraites de dimension nationale et interprofessionnelle, a voté POUR le décret. Par ce vote, la Direction de la SNCF fait la démonstration qu'il n'y a aucune neutralité dans son positionnement.

Le budget prévisionnel 2011 de la SNCF présenté lui aussi en pleine trêve des confiseurs entérine la volonté de la Direction de la SNCF de poursuivre sa politique de casse du service public et de destruction des emplois. La Direction de la SNCF ne programme aucune négociation salariale digne de ce nom et prévoit des coupes sombres au niveau des déroulements de carrière. Les revendications salariales sont légitimes et doivent être portées avec force. Il est inadmissible que les cheminots subissent les conséquences de choix idéologiques d'une Direction qui ne raisonne que par la rentabilité et la croissance du Groupe au détriment de l'EPIC SNCF.

Ce triptyque salaires, emplois et défense du service public SNCF dans toutes ses composantes, constitue la base de notre régime spécial de retraite.

La Fédération CGT des cheminots l'a dit et écrit, pour la défense de notre système de retraite par répartition, pour la défense de l'entreprise publique et du service public SNCF de Fret comme de voyageurs, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des cheminots, nous ne lâcherons rien !

Ce rassemblement devant la Direction de la CPR P SNCF rappelle au Gouvernement comme à la Direction de la SNCF que le combat sur la question des retraites est loin d'être terminé et que la détermination des cheminots est intacte.

La Fédération CGT appelle les cheminots à rester très mobilisés et à signer massivement la pétition unitaire sur les salaires portée par les militants CGT.

Emplois, Salaires, Défense de notre Régime Spécial de Retraite et du Service Public SNCF notamment du Fret SNCF seront des thèmes revendicatifs sur lesquels la CGT poursuivra sans relâche le combat.

Montreuil, le 7 Janvier 2010 18h00